



# SYNDICAT des EAUX du THIERS

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2021**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	10
1.6.	Eaux traitées.....	11
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	11
1.6.2.	Production .....	11
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	15
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	15
1.6.5.	Autres volumes.....	16
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	16
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	16
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	17
2.1.	Modalités de tarification .....	17
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	18
2.3.	Recettes.....	21
3.	Indicateurs de performance .....	22
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	22
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	22
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	24
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	24
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	25
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	25
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	26
4.	Financement des investissements.....	28
4.1.	Branchements en plomb.....	28
4.2.	Montants financiers.....	28
4.3.	État de la dette du service .....	28
4.4.	Amortissements .....	28
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	29
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	31
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	32

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT des EAUX du THIERS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aiguebelette-le-Lac, Attignat-Oncin, Avressieux, Ayn, Belmont-Tramonet, Champagneux, Corbel, Domessin, Dullin, Entremont-le-Vieux, La Bauche, La Bridoire, Le Pont-de-Beauvoisin, Marcieux, Nances, Rochefort, Saint-Alban-de-Montbel, Saint-Béron, Saint-Franc, Saint-Genix-les-Villages, Saint-Jean-de-Couz, Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Pierre-de-Genebroze, Saint-Thibaud-de-Couz, Sainte-Marie-d'Alvey, Verel-de-Montbel
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : 22/10/2012  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 15/11/1999  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 11/01/2011  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. **Mode de gestion du service**



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

## 1.3. **Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **20 963** habitants au 31/12/2021 (20 846 au 31/12/2020).

## 1.4. **Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **11 171** abonnés au 31/12/2021 (10 990 au 31/12/2020).

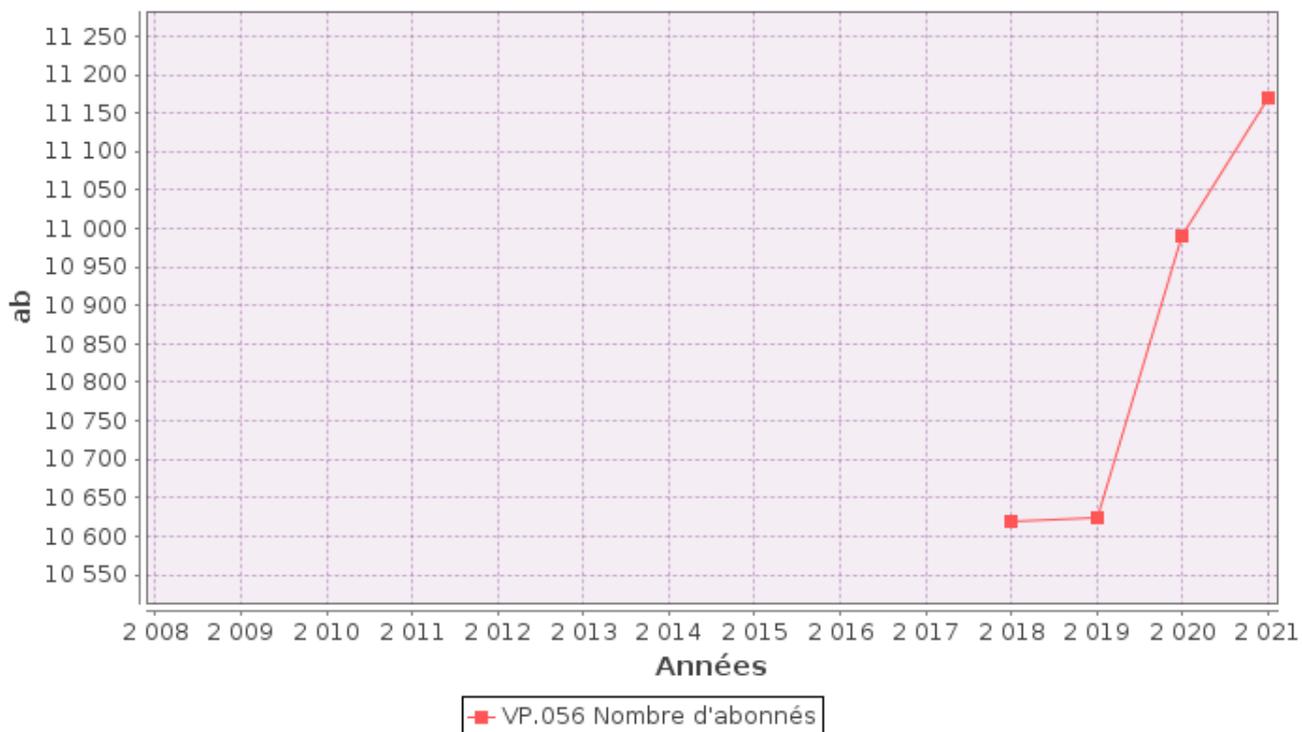
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Aiguebelette-le-Lac	256	257	3	260	+1,56
Attignat-Oncin	335	325	14	339	+1,19
Avressieux	256	278	10	288	+12,50
Ayn	222	217	6	223	+0,45
Belmont-Tramonet	273	262	18	280	+2,56
Champagneux	361	351	10	361	0
Corbel	128	127	5	132	+3,13
Domessin	996	1 009	16	1 025	+2,91
Dullin	251	249	5	254	+1,20
Entremont-le-Vieux	620	587	46	633	+2,10
La Bauche	242	241	3	244	+0,83
La Bridoire	660	653	11	664	+0,61
Le Pont-de-Beauvoisin	1 194	1 195	11	1206	+1,01
Marcieux	109	107	2	109	0
Nances	269	277	3	280	+4,09
Novalaise	68	70	0	70	+2,94
Rochefort	131	133	7	140	+6,87
Saint-Alban-de-Montbel	388	390	4	394	+1,55
Saint-Béron	841	839	11	850	+1,07
Saint-Franc	95	87	6	93	-2,11
Saint-Genix-les-Villages	1 804	1 782	33	1 815	+0,61
Saint-Jean-de-Couz	154	155	0	155	+0,65
Saint-Pierre-d'Entremont	460	445	13	458	-0,43
Saint-Pierre-de-Genébrosz	170	167	4	171	+0,59
Saint-Thibaud-de-Couz	455	470	0	470	+3,30
Sainte-Marie-d'Alvey	88	78	10	88	0
Verel-de-Montbel	164	160	9	169	+3,05
<b>Total</b>	<b>10 990</b>	<b>10 911</b>	<b>260</b>	<b>11 171</b>	<b>+ 1,65 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,54 abonnés/km au 31/12/2021 (13,32 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,88 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,9 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 107,87 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (111,39 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 970 281 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (1 950 433 pour l'exercice 2020).

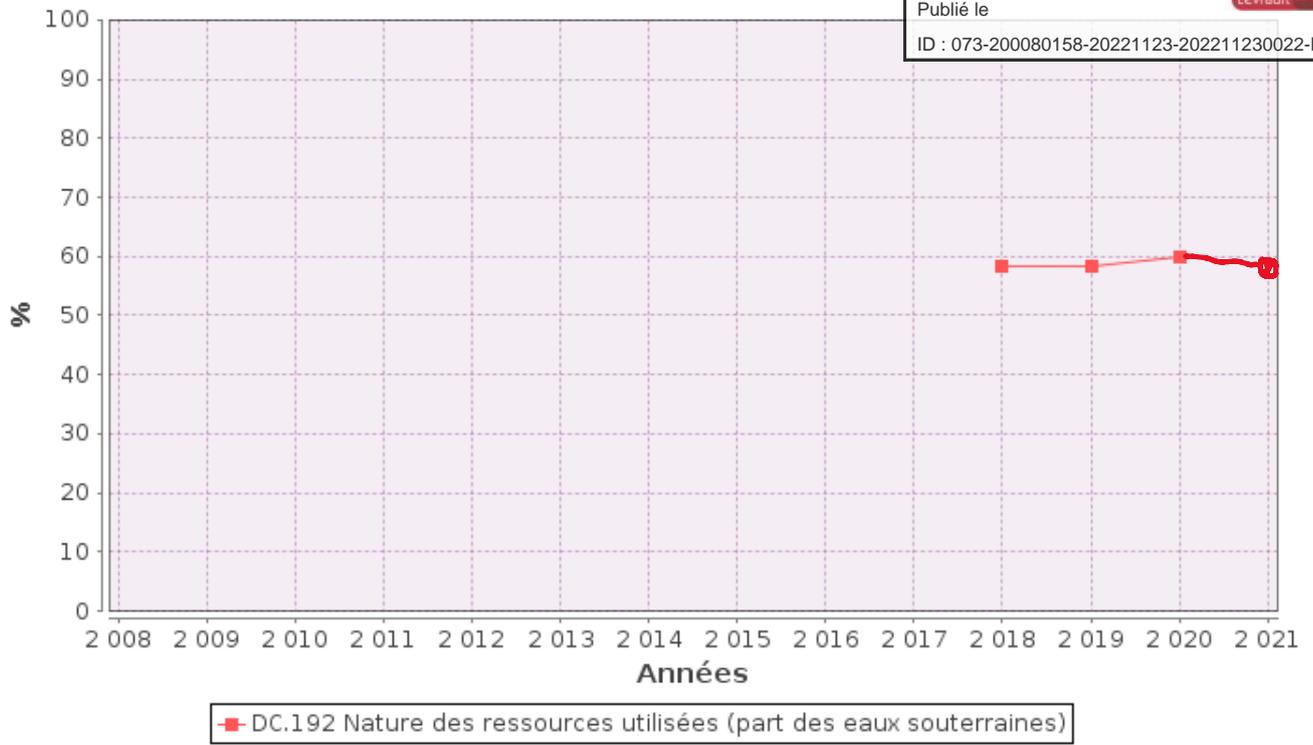
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
champagneux - VEREL HAUT	Eau souterraine		17 868	14 723	-17,6%
champagneux - MALBUISSON DUISSE	Eau souterraine		4 968	5 465	10%
champagneux - FORAGE DE VEREL BAS	Eau souterraine		30 049	18 207	-39,4%
champagneux - VEREL BAS	Eau souterraine		0	0	____%
nances - BELLEMINS EST	Eau souterraine		107 840	99 740	-7,5%
saint pierre d'entremont - RUINE BATON	Eau souterraine		26 207	17 915	-31,6%
st p genebroz LES EPERNIERES	Eau souterraine		10	28	180%
st p genebroz LE SERVALET AMONT	Eau souterraine		1 304	1 146	-12,1%
saint pierre d'entremont - SAINT-MEME	Eau souterraine		72 402	83 295	15,0%
entremont le vieux - LES TEPPAZ	Eau souterraine		0	0	____%
st p genebroz LE SERVALET AVAL	Eau souterraine		1 304	1 147	-12%
st p genebroz LE FOURNET	Eau souterraine		29 054	33 046	13,7%
saint pierre genebroz - SOUS COTE L'EPINE	Eau souterraine		2 669	6 424	140,7%
corbel - LES FONTAINES	Eau souterraine		2 323	3 153	35,7%
corbel - LES CRUZ	Eau souterraine		8 180	9 530	16,5%
saint genix - COTE ENVERS 3	Eau souterraine		12 839	12 671	-1,3%
saint genix - COTE ENVERS 4	Eau souterraine		12 839	12 672	-1,3%
saint thibaud de couz - LA GORGEAT	Eau souterraine		47 916	45 606	-4,8%
nances - SAINTE ROSE 1	Eau souterraine		2 954	2 691	-8,9%

saint thibaud de couz - LES GROS LOUIS	Eau souterraine		10 081	10 100	0,2%
nances - MALPASSET	Eau souterraine		15 664	12 465	-20,4%
saint thibaud de couz - LES MARTINS	Eau souterraine		395	532	34,7%
nances - LES GRANDS PRES	Eau souterraine		31 143	0	-100%
rochefort - PALUEL	Eau souterraine		106 436	104 106	-2,2%
saint jean de couz - COTE BARRIER	Eau souterraine		100	1 766	1 666%
entremont-le-vieux - COTE MARTIN	Eau souterraine		1 070	903	-15,6%
entremont-le-vieux LA SAPINIERE (obsolète)	Eau souterraine		0	0	___%
entremont-le-vieux - LES RIGAUDS	Eau souterraine		1 570	892	-43,2%
saint jean de couz - LES FONTAINES	Eau souterraine		23 684	34 800	46,9%
entremont-le-vieux - LA COCHE	Eau souterraine		3 678	7 440	102,3%
entremont-le-vieux - LA PLAGNE	Eau souterraine		138 578	164 778	18,9%
la bauche - LA VENDEE	Eau souterraine		26 556	25 838	-2,7%
saint genix - PUIITS DE LA FORET	Eau souterraine		177 343	164 252	-7,4%
entremont-le-vieux - TENCOVAZ	Eau souterraine		1 145	1 548	35,2%
la bauche - LA RAIZIERE	Eau souterraine		26 555	25 838	-2,7%
grésin - COMBES SUD	Eau souterraine		1 256	1 513	20,5%
aiguebelette le lac - LACCAZ	Eau souterraine		25 191	27 939	10,9%
nances - SAINTE ROSE 2	Eau souterraine		2 954	2 691	-8,9%
saint genix - COTE ENVERS 2	Eau souterraine		12 839	12 671	-1,3%
nances - SAINTE ROSE 3	Eau souterraine		2 955	2 691	-8,9%
attignat oncin - LE REPLAT INFERIEUR	Eau souterraine		16 224	21 507	32,6%
saint genix - PAILLASSONNE REGARD	Eau souterraine		20 295	16 346	-19,5%
attignat oncin - LE REPLAT SUPERIEUR	Eau souterraine		16 224	21 508	32,6%
saint genix - COTE ENVERS 1	Eau souterraine		12 839	12 671	-1,3%

attignat oncin - LA FAUCHERE AVAL	Eau souterraine		11 363	13 643	20,1%
saint genix - VERS BAUGE	Eau souterraine		0	0	___%
attignat oncin - LA FAUCHERE AMONT	Eau souterraine		11 362	13 643	20,1%
saint genix - PAILLASSONNE TUNNEL	Eau souterraine		20 296	16 347	-19,5%
saint maurice de rotherens - PUITES DES RIVES	Eau souterraine		18 348	18 871	2,9%
saint alban de montbel - POMPAGE DU THIERS	Eau superficielle		775 392	807 804	4,2%
gresin - FORAGE DES COMBES	Eau souterraine		1 256	1 504	19,8%
attignat oncin - CERBAZIN	Eau souterraine		11 362	13 642	20,1%
marcieux - FONTAINE ALBERT	Eau souterraine		11 563	12 283	6,2%
aiguebelette - PUITES DE LA COMBE	Eau souterraine		8 895	6 526	-26,6%
entremont-le-vieux LES QUARRES	Eau souterraine		10 439	8 357	-19,9%
gresin - COMBES NORD	Eau souterraine		1 256	1 513	20,5%
saint franc - LA DRAIE	Eau souterraine		6 700	6 947	3,7%
saint franc - MICHALET	Eau souterraine		6 700	6 947	3,7%
<b>Total</b>			1 950 433	1 970 281	1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 58 %.



### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

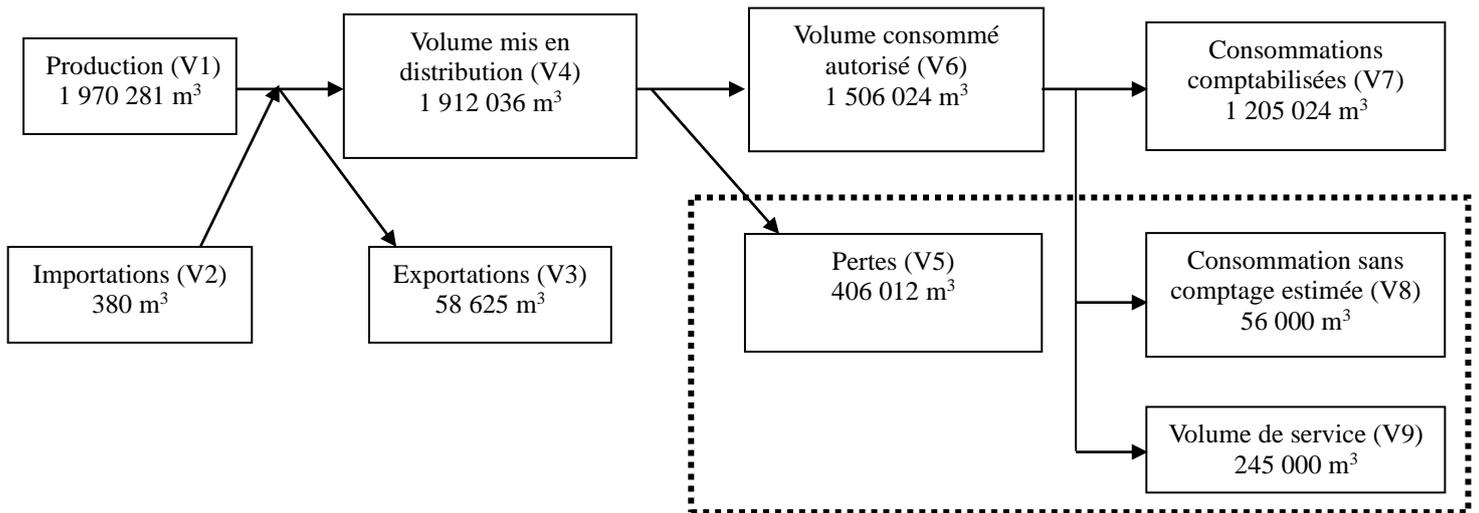


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Total</b>			

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.6.2. Production



Le service a 37 stations de traitement.

COMMUNES	NOM DU SITE	CAPACITE	TRAITEMENT
AIGUEBELETTE	STATION DE POMPAGE LA COMBE		Chlore gazeu
	NOYAU	100	Chlore gazeu + Turbidimètre
ATTIGNAT ONCIN	LA FAUCHERE	100	Chlore + UV
	GENAZ	200	Chlore
CHAMPAGNEUX	VEREL HAUT	20	Chlore
	EGLISE	100	Chlore gazeu
CORBEL	CRUZ	200	UV
	LES EGAUX	200	Chlore
DOMESSIN	LORISSOL	200	Chlore
ENTREMONT LE VIEUX	LA PLAGNE 1 (Grand réservoir)	300	Chlore gazeu + UV
	LES RIGAUDS	50	Chlore + UV
	LA COCHE	43	Chlore + UV + Turbidimètre + Filtre
	DESERT	47	Chlore + UV
	LES NANTETS	87	Chlore + UV
LA BAUCHE LA BRIDOIRE	LA RAIZIERE	200	Chlore + UV + Turbidimètre
	CHANTEMERLE	400	Chlore
NANCES (1er janvier 2020)	LA COTE	70	Chlore + UV
	CHEZ MUET (Village)	100	Chlore
ROCHEFORT	URICE	400	Chlore
	ROCHEFORT (Bâche de reprise)	30	UV
ST ALBAN	STATION DE POMPAGE NOVALAISE		Chlore gazeu
	STATION DE POMPAGE BAS SERVICE	400	Chlore gazeu
	STATION DE POMPAGE HAUT SERVICE	800	Chlore gazeu
ST BERON ST FRANC	LE CHAMPIER 2	600	Chlore
	LE PENDU	60	Chlore
ST GENIX SUR GUIERS	STATION LA FORET		Chlore gazeu
	STATION LA PAILLASSONNE = Cote envers	33	Chlore gazeu
	VERS BAUGE	100	Chlore
ST JEAN DE COUZ	FONTAINE	200	Chlore + UV
ST PIERRE D'ENTREMONT	ST MEME	62	Chlore gazeu
	LES BANDETS	115	Chlore
	RUINE BATON	54	Chlore
ST PIERRE DE GENEBROZ	EPERNERES ou BANDE HAUT	40	Chlore + UV
	SERVALET	80	UV
ST THIBAUD DE COUZ	LES PATRONS	200	Chlore
	HAUTEVILLE	80	Chlore
	LES MARTINS	80	Chlore

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
champagneux - VEREL HAUT	17 868	14 723	-17,6%	60
champagneux - MALBUISSON DUISSE	4 968	5 465	10%	60
champagneux - FORAGE DE VEREL BAS	30 049	18 207	-39,4%	40
champagneux - VEREL BAS	0	0	____%	60
nances - BELLEMINS EST	107 840	99 740	-7,5%	40
saint pierre d'entremont - RUINE BATON	26 207	17 915	-31,6%	60
st p genebroz LES EPERNIERES	10	28	180%	60
st p genebroz LE SERVALET AMONT	1 304	1 146	-12,1%	60
saint pierre d'entremont - SAINT- MEME	72 402	83 295	15,0%	60
entremont le vieux - LES TEPPAZ	0	0	____%	0
st p genebroz LE SERVALET AVAL	1 304	1 147	-12%	60
st p genebroz LE FOURNET	29 054	33 046	13,7%	60
saint pierre genebroz - SOUS COTE L'EPINE	2 669	6 424	140,7%	60
corbel - LES FONTAINES	2 323	3 153	35,7%	80
corbel - LES CRUZ	8 180	9 530	16,5%	60
saint genix - COTE ENVERS 3	12 839	12 671	-1,3%	80
saint genix - COTE ENVERS 4	12 839	12 672	-1,3%	60
saint thibaud de couz - LA GORGEAT	47 916	45 606	-4,8%	60
nances - SAINTE ROSE 1	2 954	2 691	-8,9%	60
saint thibaud de couz - LES GROS LOUIS	10 081	10 100	0,2%	60
nances - MALPASSET	15 664	12 465	-20,4%	60
saint thibaud de couz - LES MARTINS	395	532	34,7%	60
nances - LES GRANDS PRES	31 143	0	-100%	60
rochefort - PALUEL	106 436	104 106	-2,2%	80
saint jean de couz - COTE BARRIER	100	1 766	1 666%	40
entremont-le-vieux - COTE MARTIN	1 070	903	-15,6%	60
entremont-le-vieux LA SAPINIERE (obsolète)	0	0	____%	60
entremont-le-vieux - LES RIGAUDS	1 570	892	-43,2%	60

saint jean de couz - LES FONTAINES	23 684	34 800	46,93%	60
entremont-le-vieux - LA COCHE	3 678	7 440	102,3%	60
entremont-le-vieux - LA PLAGNE	138 578	164 778	18,9%	60
la bauche - LA VENDEE	26 556	25 838	-2,7%	60
saint genix - PUIITS DE LA FORET	177 343	164 252	-7,4%	80
entremont-le-vieux - TENCOVAZ	1 145	1 548	35,2%	60
la bauche - LA RAIZIERE	26 555	25 838	2,8%	60
grésin - COMBES SUD	1 256	1 513	20,5%	80
aiguebelette le lac - LACCAZ	25 191	27 939	10,9%	80
nances - SAINTE ROSE 2	2 954	2 691	-8,9%	60
saint genix - COTE ENVERS 2	12 839	12 671	-1,3%	80
nances - SAINTE ROSE 3	2 955	2 691	-8,9%	60
attignat oncin - LE REPLAT INFERIEUR	16 224	21 507	32,6%	40
saint genix - PAILLASSONNE REGARD	20 295	16 346	-19,5%	60
attignat oncin - LE REPLAT SUPERIEUR	16 224	21 508	32,6%	40
saint genix - COTE ENVERS 1	12 839	12 671	-1,3%	60
attignat oncin - LA FAUCHERE AVAL	11 363	13 643	20,1%	40
saint genix - VERS BAUGE	0	0	____%	60
attignat oncin - LA FAUCHERE AMONT	11 362	13 643	20,1%	40
saint genix - PAILLASSONNE TUNNEL	20 296	16 347	-19,5%	80
saint maurice de rotherens - PUIITS DES RIVES	18 348	18 871	2,9%	80
saint alban de montbel - POMPAGE DU THIERS	775 392	807 804	4,2%	60
gresin - FORAGE DES COMBES	1 256	1 504	19,8%	80
attignat oncin - CERBAZIN	11 362	13 642	20,1%	40
marcieux - FONTAINE ALBERT	11 563	12 283	6,2%	60
aiguebelette - PUIITS DE LA COMBE	8 895	6 526	-26,6%	80
entremont-le-vieux LES QUARRES	10 439	8 357	-19,9%	60
gresin - COMBES NORD	1 256	1 513	20,5%	80
saint franc - LA DRAIE	6 700	6 947	3,7%	80
saint franc - MICHALET	6 700	6 947	3,7%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 950 433</b>	<b>1 970 281</b>	<b>1,0%</b>	<b>61,84</b>

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



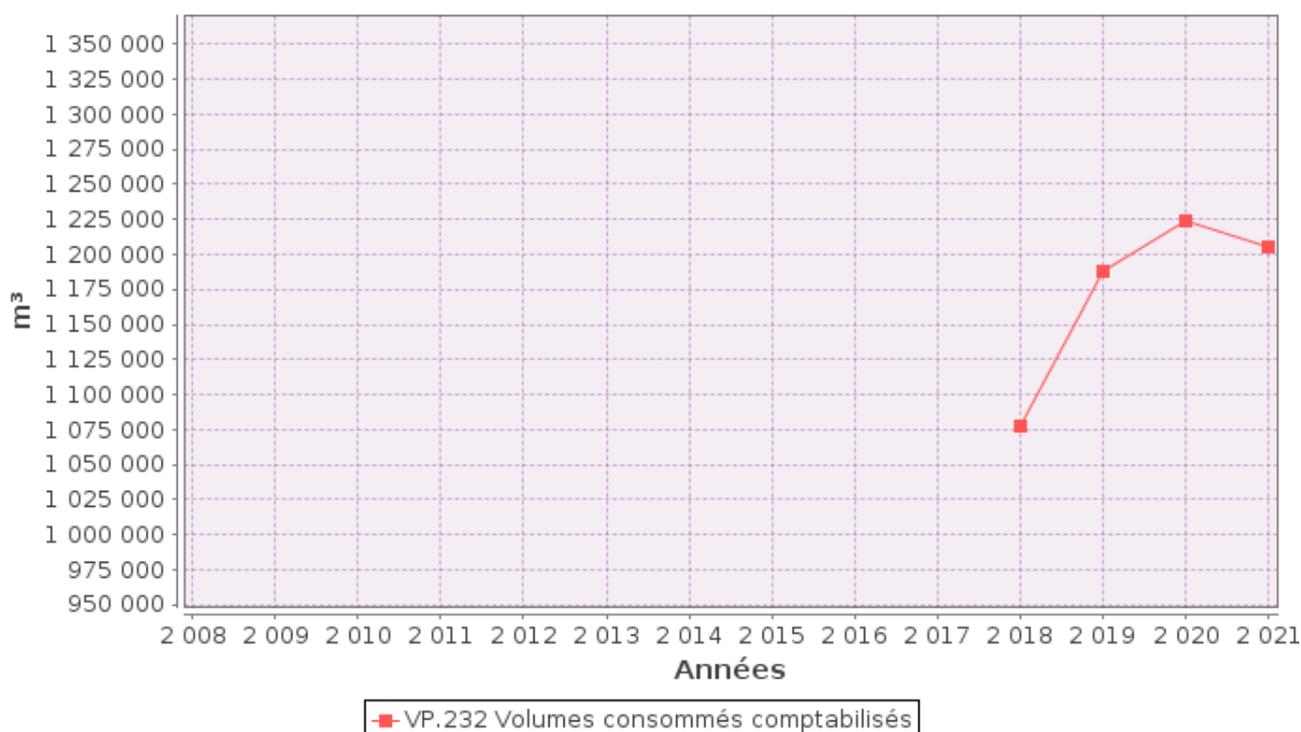
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SIEGA	152	123	-19,08 %	60
Novalaise	287	257	-10,45 %	60
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>439</b>	<b>380</b>	<b>-13,4%</b>	<b>60</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	919 668	947 680	3%
Abonnés non domestiques	304 552	257 344	-15,5%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 224 220</b>	<b>1 205 024</b>	<b>-1,6%</b>
Novalaise	65 265	58 625	-10,2%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>65 265</b>	<b>58 625</b>	<b>-10,2%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. *Autres volumes*

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>48 000</b>	<b>56 000</b>	<b>16,7%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>222 000</b>	<b>245 000</b>	<b>10,4%</b>

1.6.6. **Volume consommé autorisé**

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 494 220</b>	<b>1 506 024</b>	<b>0,8%</b>

1.7. **Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **825** kilomètres au 31/12/2021 (825 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	15	€ au 01/01/2021
	15	€ au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	74,31 €	76,17 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,9939 €/m <sup>3</sup>	1,0187 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 12 000 m <sup>3</sup>	0,9544 €/m <sup>3</sup>	0,9783 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0724 €/m <sup>3</sup>	0,0754 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	____ €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	____ €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

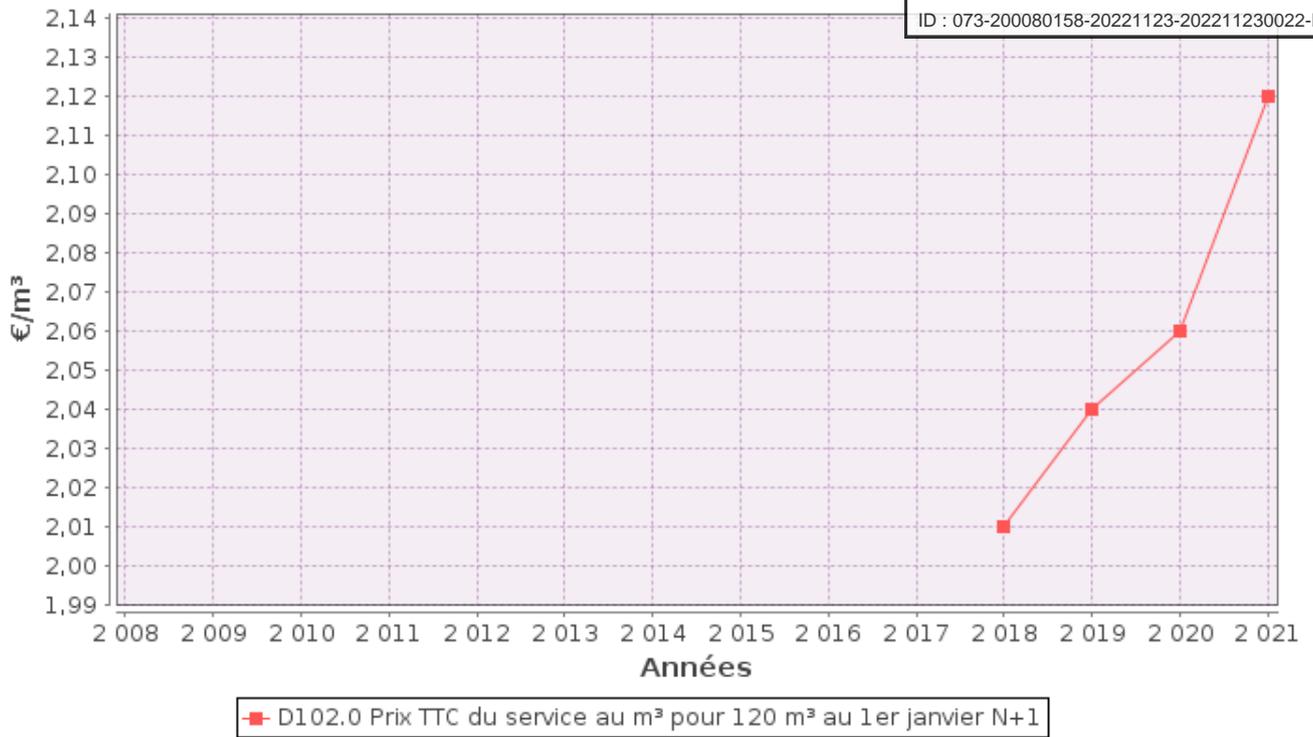
- Délibération du 01/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 01/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 01/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs des pièces et prestations

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	74,31	76,17	2,5%
Part proportionnelle	119,27	122,24	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	193,58	198,41	2,5%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,69	9,05	4,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	33,60	3,7%
VNF Prélèvement : .....	—	—	—%
Autre : .....	—	—	—%
TVA	12,91	13,26	2,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,99	55,91	3,6%
<b>Total</b>	<b>247,57</b>	<b>254,32</b>	<b>2,7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,06</b>	<b>2,12</b>	<b>2,9%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>
Aiguebelette-le-Lac	2,06	2,12
Attignat-Oncin	2,06	2,12
Avressieux	2,06	2,12
Ayn	2,06	2,12
Belmont-Tramonet	2,06	2,12
Champagneux	2,06	2,12
Corbel	2,06	2,12
Domessin	2,06	2,12
Dullin	2,06	2,12
Entremont-le-Vieux	2,06	2,12
La Bauche	2,06	2,12
La Bridoire	2,06	2,12
Le Pont-de-Beauvoisin	2,06	2,12
Marcieux	2,06	2,12
Nances	2,06	2,12
Rochefort	2,06	2,12
Saint-Alban-de-Montbel	2,06	2,12
Saint-Béron	2,06	2,12
Saint-Franc	2,06	2,12
Saint-Genix-les-Villages	2,06	2,12
Saint-Jean-de-Couz	2,06	2,12
Saint-Pierre-d'Entremont	2,06	2,12
Saint-Pierre-de-Genebroze	2,06	2,12
Saint-Thibaud-de-Couz	2,06	2,12
Sainte-Marie-d'Alvey	2,06	2,12
Verel-de-Montbel	2,06	2,12

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **1 205 024 m<sup>3</sup>/an** (1 224 220 m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Financement de travaux de renouvellement et de sécurisation des réseaux
- Protection des ressources
- Augmentation des matériaux, des frais de fonctionnement et de la masse salariale

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>1 992 638,86</b>	<b>2 019 019,66</b>	<b>+1,32</b>
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	<b>11 050,25</b>	<b>11 101,36</b>	<b>+0,46</b>
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	<b>2 003 689,11</b>	<b>2 030 121,02</b>	<b>+1,32</b>
Recettes liées aux travaux	<b>150 222,59</b>	<b>148 414,86</b>	<b>-1,20</b>
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	<b>36 533,63</b>	<b>14 614,90</b>	<b>-59,99</b>
Total autres recettes	<b>186 756,22</b>	<b>163 029,76</b>	<b>-12,70</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 190 445,33</b>	<b>2 193 150,78</b>	<b>+0,12</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **2 030 121 €** (2 003 689 € au 31/12/2020).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	242	5	241	5
Paramètres physico-chimiques	243	1	243	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	97,9%	97,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,6%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	116

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

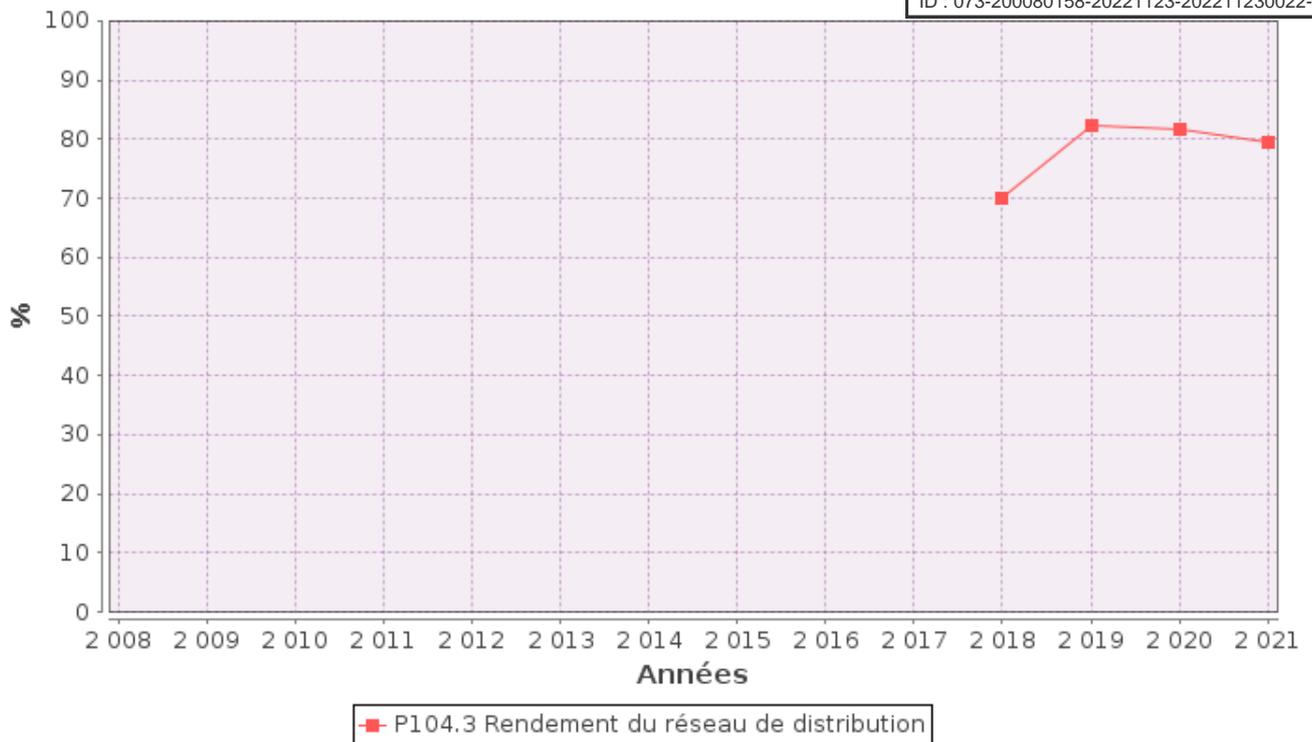
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	81,7 %	79,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	5,18	5,2
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	66,4 %	63 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,3 m<sup>3</sup>/j/km (2,1 en 2020).

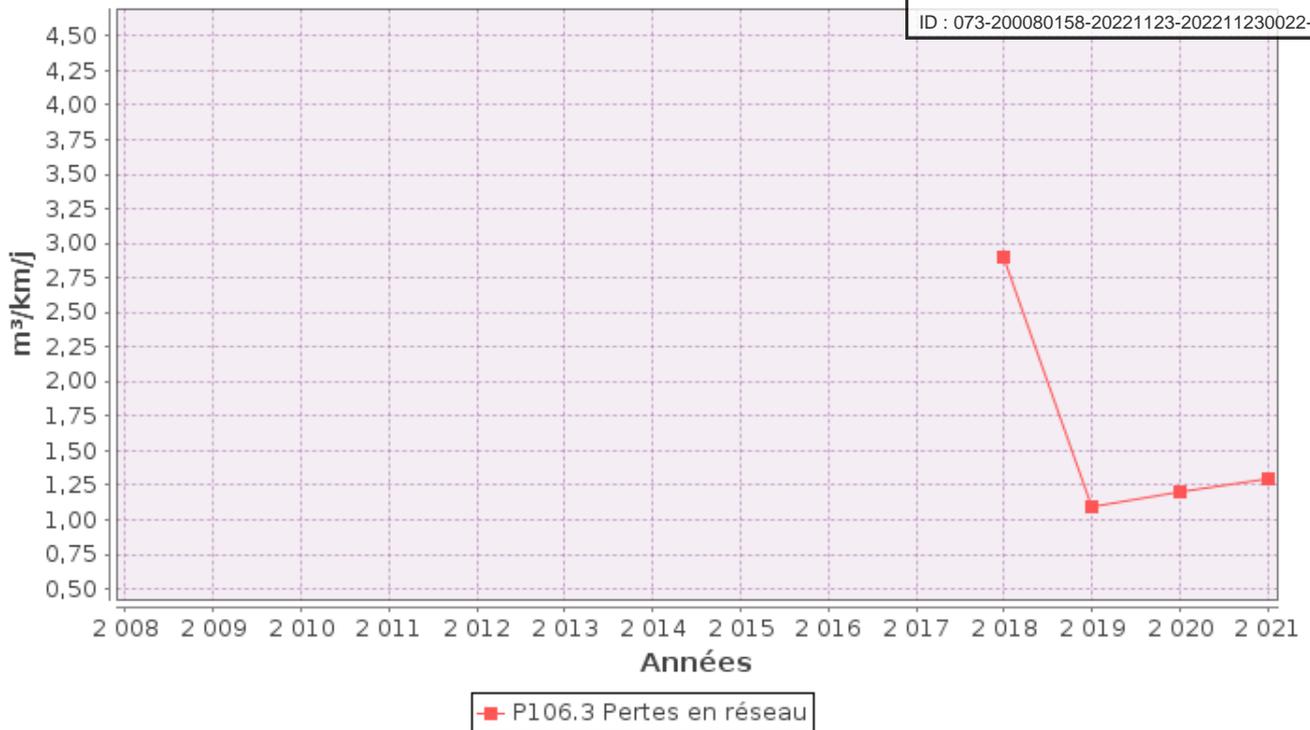
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,3 m<sup>3</sup>/j/km (1,2 en 2020).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0,9	0,6	1	1,2	3,1

Au cours des 5 dernières années, 6,8 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,16% (0,11 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 61,8% (61,8% en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	10 990	11 171
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	20	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	180	180
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,18%	0,02 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,63 %	1,61 %

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 192 338	2 914 293
Montants des subventions en €	2 022 489	1 776 289
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 751 776,57	1 596 047,1
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	151 414
	en intérêts	33 014
		155 729
		31 259

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **476 178 €** (462 446 € en 2020).

## 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
113 – Détournements de conduites	30 000	57 000
114 – Nances – Périmètre de Protection	5 000	5 000
115 – Marcieux – Périmètre de Protection	16 000	12 405
155 - Télésurveillance	0	90 000
166 – Attignat-Oncin – Périmètre de Protection	10 000	10 000
173 – Entremont le Vieux – Périmètre de Protection	50 000	100 000
174 – Saint Jean de Couz – Périmètre de Protection	19 000	19 000
180 - Saint Pierre d'Entremont – Périmètre de Protection	10 000	10 000
184 – Schéma Directeur Chartreuse	10 000	9 350
193 – Interconnexion Entremont le Vieux – Saint Pierre d'Entremont	796 620	1 201 610
194 – La Bridoire La Sage - ZOLPAN	0	3 000
195 – Saint Jean de Couz - Village	0	3 257
196 - Champagneux – Périmètre de Protection	18 000	18 000
200 – Saint Pierre d'Entremont – Raccord Teppaz - Tardy	677 483	897 000
201 – Saint Genix les Villages – Renouv Secteur Faubourg	320 000	570 864
202 – Saint Jean de Couz – Renouv Eglise	0	19 000
203 – Création espace bureaux	0	36 475
204 – Entremont le Vieux Mairie	340 000	50 000
205 - Vestiaires	30 000	28 000
206 – Télégestion Champagneux	0	70 000
207 – Télégestion divers sites	320 000	0
208 – Nances – canalisation autoroute	35 000	0
209 – Pont de Beauvoisin – place Carouge	210 000	0
210 – Saint Thibaud de Couz - centre bourg	319 000	0
211 – Saint Genix - Saint Marie d'Alvey	380 000	0
212 – Saint Genix – liaison La Ribaudière - La Tour	540 000	0
213 – Saint Genix - rue du Rhône	210 000	0
214 – Entremont le Vieux – liaison Teppaz - Fracette	1 340 000	0
215 – St Pierre d'Entremont – chambre des vannes	10 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 696 103</b>	<b>3 209 961</b>

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
113 – Détournements de conduites	2 022	100 000
114 – Nances – Périmètre de Protection	2023 / 2024	5 000
115 – Marcieux – Périmètre de Protection	2 022	16 000
166 – Attignat-Oncin – Périmètre de Protection	2 023 / 2024	10 000
173 – Entremont le Vieux – Périmètre de Protection	2 023 / 2024	50 000
174 – Saint Jean de Couz – Périmètre de Protection	2 022 / 2023	12 782
180 - Saint Pierre d'Entremont – Périmètre de Protection	2 023 / 2024	10 000
193 – Interconnexion Entremont le Vieux – Saint Pierre d'Entremont	2 022	80 000
196 - Champagneux – Périmètre de Protection	2 022	3 262
200 – Saint Pierre d'Entremont – Raccord Teppaz - Tardy	2 022 / 2023	500 000
201 – Saint Genix les Villages – Renouv Secteur Faubourg	2 022	2 615
204 – Entremont le Vieux Mairie	2 022	90 000
207 – Télégestion divers sites	2 022 / 2023	223 000
208 – Nances canalisation autoroute	2 023 / 2024	50 000
209 – Pont de Beauvoisin place Carouge	2 022	125 531
210 – St Thibaud de Couz – Centre Bourg	2 022	40 000
211 – Sainte Marie d'Alvey	2 022	347 773
212 – Saint Genix les Villages – Ribaudière Latour	2 022 / 2023	437 000
213 – Saint Genix les Villages – rue du Rhône	2 022	204 000
214 – Entremont le Vieux - Liaison Teppaz Fracette	2 022 / 2023	1 323 000
216 – Schéma Directeur	2 023	415 000
217 – Saint Pierre d'Entremont – les Bandets	2 023 / 2024	224 000
218 – Saint Pierre d'Entremont – les Combettes	2 024 / 2025	498 000
219 – Aiguebelette – les Grands Prés	2 023 / 2024	240 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 683 963</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 340 demandes d'abandon de créance et en a accordé 340.  
 33 407,77 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0277 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0174 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 846	20 963
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,06	2,12
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,9%	97,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,6%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,7%	79,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,1	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,2	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,11%	0,16%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,8%	61,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0174	0,0277